

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025 – 14/04/2025 – 11

Demande de subvention Recherche

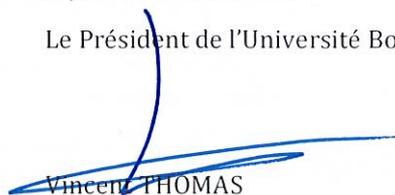
- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 31 mars 2025

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 24 Membres représentés : 7 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la demande de subvention déposée auprès du conseil départemental de Côte-d'Or.**

Dijon, le 15 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Demandes de subventions Recherche – Mars 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

Demandes de subventions Recherche - Mars 2025

Nom(s) porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Descriptif de l'Opération	Coût total éligible	Montant demandé éligible	Type de demande (FEDER, Région, Etat, collectivités...)	Montants autres financements	Type de cofinancement	TVA
Isabel NOTTARIS	OCIM	Biennale OCIM	Les 19 et 20 juin 2025, l'Ocim organise une Biennale professionnelle sur l'alimentation, réunissant les acteurs des musées et du patrimoine. L'événement explorera l'alimentation comme enjeu de santé publique et levier de transition écologique, tout en valorisant la Bourgogne-Franche-Comté comme acteur clé des réflexions sur les systèmes alimentaires durables de demain.	33 000,00 €	2 000,00 €	Conseil Départemental	31 000,00 €	CRBFC, Ministère, Dijon Métropole	HT